PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022 à 18h00

Les membres du le Conseil municipal, légalement convoqués le 13 septembre 2022, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Luc MARCHAIS, maire.

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 8
Procurations : 4

Présents : Mmes Laurence BESSON, Josiane BRIAND, Françoise DURAND, Émilie MORINAUD, Gaëlle POMME-CASSIEROU, MM Jean-Luc MARCHAIS, Régis PLANET et Yann POUVREAU.

Excusé ayant donné pouvoir : M. Alain DESTREGUIL à M. Jean-Luc MARCHAIS
M. Olivier DOUHAUD à M. Yann POUVREAU
M. Didier FENEANT à Mme Françoise DURAND
M. Laurent RAVET à M. Régis PLANET

Excusés : Mme Marie-Aline FETIS et M. Thierry THIBAUDEAU

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR :
Approbation du procès verbal de la séance du 29 août 2022
1- Demande de subvention au titre des Amendes de police – Réalisation de cheminements doux "Chemin de Grand Village."
2- Questions diverses
3- Actualités Communauté d'agglomération de Saintes

Mme Laurence BESSON est nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2022 est approuvé sans observation, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Demande de subvention au titre des Amendes de police – Réalisation de cheminements doux "Chemin de Grand Village."

Monsieur le maire fait part du besoin de travaux de création de cheminements le long du chemin de Grand Village pour permettre une déambulation sécurisée des usagers et indique le chiffrage des travaux correspondants, présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, soit :

- ✓ Montant HT : 30 271,55 €
- ✓ Montant TTC : 36 325,86 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – **Réalisation de cheminements doux.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1) décide de solliciter une subvention de 40 % du montant HT des travaux HT auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police – Réalisation de cheminements doux.
2) autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Discussions :
Régis PLANET précise que "c'est hors chemin des Chaumes"

Ont voté pour :	12	Abstention :	0	Ont voté contre :	0

Départ de Mme Josiane BRIAND à 18h20
Arrivée de M. Olivier DOUHAUD à 18h40

2- Questions diverses

- Les travaux chemin des chaumes ont été programmés
-Une rencontre a eu lieu avec M. MACOUIN au sujet de son bâtiment : attente de sa réponse
- Ages et Vie : le permis de construire va être déposé
- Déchets verts : 2 jours ont été nécessaires pour le broyage. Une clôture sera mise en place avec des horaires d'ouverture. Pas d'accès possible au tas de compost car des pierres y ont été déposées.
M. Olivier DOUHAUD demande qu'il y ait une réflexion sur comment valoriser les déchets verts
M. Régis PLANET et M. Yann POUVREAU posent la question de l'accès (quand et à qui) et font des propositions pour améliorer la circulation sur place
- Mme Émilie MORINAUD signale que 2 scooters et 1 moto circulent autour des tables en présence des enfants au jardin des Eperches.
- Remerciements des Suisses, suite à notre cadeau accompagné d'un mot du maire
- Entretien du cimetière : devant le manque d'entretien de certaines concessions, le conseil municipal se résout à prendre la décision de nettoyer toutes les tombes pour donner une image présentable pour le 1er novembre.

3- Actualités de la Communauté d'agglomération de Saintes

- Le maire fait état de l'augmentation de certains postes notamment l'énergie + 215 000 €, les déchets + 70 000 €, l'alimentation + 50 000 €, la hausse de la masse salariale (point d'indice...)
Si le recours à l'emprunt était nécessaire le dernier taux en vigueur est de 2,75%.
- Régie des déchets : l'augmentation limitée de l'an passé n'a pas été suffisante et face à l'augmentation du gasoil, de l'énergie et de l'entreprise Cyclade, les réserves ne seront pas suffisantes et une nouvelle augmentation est à prévoir pour 2023.
- Le maire informe également que le nouveau siège de la CDA a été inauguré.

Le maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h00 suivie d'une réunion plénière pour aborder 2 sujets : les économies d'énergie à faire sur la commune, ainsi que les modalités d'organisation d'un café citoyen.

La secrétaire de séance,

Laurence BESSON

Le maire,

MAIRIE de BUSSAC-SUR-CHARENTE 17

Jean-Luc MARCHAIS